

L'Initiative Hôpital Ami des Bébés (IHAB) en Belgique

1. L'allaitement maternel, une priorité de santé publique soutenue au niveau fédéral

Parce que l'allaitement maternel est un facteur de santé publique particulièrement important, la mise en oeuvre de l'Initiative Hôpital Ami des Bébés (IHAB) est une mission prioritaire pour le Comité Fédéral de l'Allaitement Maternel (CFAM). Cette mission est explicitement inscrite dans la loi qui institue ce comité fédéral. Ce dernier, mis en place officiellement fin 2001, a élaboré un plan d'action pour développer l'Initiative. Celui-ci a été soutenu par les autorités de Santé publique.

L'allaitement maternel est l'alimentation normale du nourrisson et du jeune enfant: ses avantages font l'objet d'un consensus scientifique mondial. Il contribue aux mesures de prévention et d'accès pour tous à la santé et à la qualité de vie. Sa protection, sa promotion et le soutien qu'il faut lui assurer font partie des objectifs de nutrition et santé optimales promus par l'Union Européenne, l'Organisation Mondiale de la Santé et l'UNICEF, et sont inscrits dans de nombreuses déclarations et textes internationaux, notamment la Stratégie Mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (2002)¹ et la Déclaration Innocenti (1990 et 2005)². Ils s'inscrivent également dans les axes stratégiques du Plan National Nutrition et Santé (2005)³.

Pendant de nombreuses années, les nourrissons et jeunes enfants ont été couramment alimentés artificiellement. Les risques et désavantages liés à ce mode d'alimentation étant à présent mieux connus, il est devenu nécessaire et urgent d'une part de protéger l'allaitement maternel (le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les Résolutions subséquentes de l'Assemblée mondiale de la santé, les Directives européennes et Arrêtés royaux belges qui s'y réfèrent, en sont le cadre réglementaire minimum), d'autre part de le promouvoir et de le soutenir, ce qui est devenu l'objet de différents engagements de la part des autorités belges de Santé publique, notamment fédérales⁴.

Ces engagements au niveau fédéral se sont traduits ces dernières années par des moyens concrets, notamment financiers, pour mettre en oeuvre l'IHAB. Une première phase pilote du plan a pu être menée à bien en 2005-2006, permettant à 6 établissements hospitaliers d'obtenir le label de qualité « Hôpital Ami des Bébés ». Elle a été poursuivie et étendue par une seconde phase pilote s'étendant de fin 2006 à avril 2008, avec l'attribution du label à 7 établissements supplémentaires.

La consolidation et l'élargissement de la mise en oeuvre de l'IHAB, en conjonction avec l'ensemble des actions menées et à mener pour une alimentation optimale des nourrissons et jeunes enfants, font l'objet d'un nouveau plan d'action du CFAM pour les années futures. Le soutien de la nouvelle ministre de la Santé publique est attendu pour que des moyens financiers puissent permettre cette progression.

2. Le concept « Initiative Hôpital Ami des Bébés » (IHAB)

L'IHAB est une initiative stimulante pour la promotion de l'allaitement. Lancée et soutenue conjointement par l'OMS et l'UNICEF en 1992, et réactualisée en 2006 pour intégrer les nouvelles connaissances scientifiques et élargir le concept, elle cherche à motiver et soutenir les services de santé concernés par la maternité et

¹ Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, approuvée par l'Assemblée Mondiale de la Santé de 2002 (WHA 55.25), article 34 du chapitre "Application de mesures prioritaires": "En ce qui concerne le soutien apporté par le système de santé (...) Veiller à ce que les règles et procédures hospitalières continuent d'appuyer pleinement l'introduction et l'établissement de l'allaitement par l'application de l'Initiative Hôpital Ami des Bébés, suivre et réévaluer les établissements déjà désignés et élargir l'initiative aux dispensaires, centres de santé et hôpitaux pédiatriques." www.who.int/nut/documents/gs_infant_feeding_text_fre.pdf

² Déclaration Innocenti, Florence 2005 : « Call for Action so that : (...) all governments revitalise the Baby-friendly Hospital Initiative, maintaining the Global Criteria (...), expanding the Initiative's application to include maternity, neonatal and child health services and community-based support for lactating women and caregivers of young children. » www.innocenti15.net

³ Plan National Nutrition et Santé pour la Belgique (PNNS-B) 2005-2010, Alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, Axe 4, Texte scientifique p 92, Plan opérationnel p.42 www.monplannutrition.be

⁴ Le Cabinet du ministère des Affaires sociales et de la Santé publique, la Direction générale Organisation des Etablissements de Soins, et la Direction générale Animaux, Végétaux et Alimentation.

les nourrissons pour qu'ils offrent aux mères une information et un accompagnement de qualité en matière d'allaitement et d'alimentation infantile.

Le label "Ami des Bébé" de l'OMS-UNICEF est attribué aux établissements de santé qui répondent aux critères mondiaux de l'IHAB et ce, après une évaluation pratiquée par des experts externes à l'hôpital.

L'obtention du label international est soumise :

- à la mise en application des Dix Conditions (10 points-clés pour favoriser le succès de l'allaitement),
- à un taux égal ou supérieur à 75% d'allaitements exclusifs de la naissance à la sortie de maternité,
- au fait que les besoins physiologiques et psychologiques des mères pendant le travail et l'accouchement soient respectés
- au fait que l'établissement protège les familles de toute influence commerciale en matière d'alimentation infantile, en respectant le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, ce qui signifie, entre autres, qu'il ait renoncé à se fournir gratuitement, ou à prix réduit, de substituts de lait maternel, biberons, tétines et sucettes et qu'il ne distribue plus d'échantillons de ces produits ou quelqu'autre support promotionnel.

Près de 20.000 hôpitaux, dans 150 pays, tant industrialisés que non, ont déjà obtenu ce label. En Europe de l'Ouest, on en compte plus de 300.

3. Etapes déjà réalisées par le CFAM pour l'IHAB en Belgique

Dans le cadre de la première phase pilote 2005-2006, le CFAM et sa coordination IHAB ont pu proposer au Ministre de la Santé Publique une sélection d'hôpitaux susceptibles d'obtenir le label IHAB dans le délai imparti par cette phase. Sur les 127 services de maternité du pays, 48 avaient envoyé un dossier de candidature et 6 ont été retenus, après analyse de leur auto-évaluation sur base des critères IHAB. Après moins d'un an de préparation intensive, ces 6 services de maternité ont tous réussi à obtenir le label de qualité "Hôpital Ami des Bébé", label qui leur a été officiellement décerné le 5 octobre 2006.

La dynamique de qualité suscitée par cette première phase pilote et le souhait exprimé par d'autres établissements de pouvoir participer ont permis d'en proposer la poursuite. Une seconde phase pilote 2006-2008 a été lancée en novembre 2006, avec pour objectif d'accompagner 10 services supplémentaires dans la démarche vers la labellisation, prévue en avril 2008, et de solliciter les hôpitaux déjà labellisés dans un rôle de « référents » pour les nouveaux candidats. Sur les 124 services de maternité répertoriés en Belgique fin 2006, 28 ont envoyé un dossier de candidature. Dix d'entre eux ont été retenus pour un accompagnement technique et logistique vers l'obtention du label. Et 7 autres ont été invités à profiter des réunions inter-hospitalières préparatoires à l'obtention du label, ceci en vue d'une labellisation ultérieure. Cette phase se termine ce 30 avril 2008, avec l'attribution du label à 7 établissements supplémentaires. Les 13 établissements actuellement labellisés totalisent 17,5% des naissances en Belgique.

4. Evolutions futures pour l'élargissement de l'IHAB en Belgique

Dans ses objectifs stratégiques en matière d'alimentation des nourrissons, le PNNS-B a fixé à 25% le nombre d'hôpitaux qui devraient avoir obtenu le label "Hôpital Ami des Bébé" à l'horizon 2010. Avec 13 établissements hospitaliers actuellement labellisés, il en reste donc 18 sur 124 à accompagner d'ici 2010 vers l'obtention du label.

Il s'agira d'atteindre cet objectif quantitatif, ou de tendre vers un tel objectif, dans des conditions qualitatives maximales, compte tenu notamment des leçons à tirer des deux premières phases. La coordination IHAB du CFAM devra s'employer, dans les prochains mois, à déterminer des procédures adéquates dans ce sens, à en informer les services de maternité, à coacher ceux d'entre eux qui se lanceront dans la perspective d'obtenir le label à terme, et continuer à mobiliser les hôpitaux labellisés pour qu'ils apportent leur soutien aux futurs candidats, gardant ainsi leur rôle « pilote ».